

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 11/06/2026

Conseillers en exercice : 43

Présents : 39

Quorum : 22

N° 53_170626

**OBJET : AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE
AGRICULTURE ET
TRANSITION ECOLOGIQUE**

Approbation de l'acquisition à l'euro symbolique de terrains à vocation de cheminement piétons, d'air de jeux, de terrain de pétanque attenants ainsi que de trottoir auprès de la SAS « Aubagne les Passons » dans le cadre l'opération « Ecolines » quartier des Passons

SEANCE DU 17 JUIN 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur René VANULS formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Sophie AMARANTINIS (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.

Délibération n°53_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)**Madame Clémentine FARDOUX rapporte :**

Le projet immobilier « Ecolines » au quartier des Passons réalisé par la Caisse des Dépôts et Consignation – Habitat - et EIFFAGE Immobilier, regroupés en Société par Actions Simplifiées – SAS - a été livré en début d'année 2026 et les logements sont aujourd'hui occupés.

Le projet conçu en association avec les services communaux prévoit au terme de sa réalisation, la cession à la Commune du cheminement piéton central reliant la résidence La Clé des Champs à l'allée de Lamagnon, du terrain de pétanque et de l'aire de jeux attenants.

Ces aménagements viennent en substitution de ceux qui existaient initialement.

Par ailleurs, CDC Habitat et EIFFAGE Immobilier, proposent, comme prévu initialement, la cession à l'euro symbolique du trottoir et des places de stationnement aménagés le long de la voie publique, situés hors des emprises des bâtiments et des clôtures du projet.

Cette délibération a pour objet d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique auprès de la SAS « Aubagne les Passons » des divers aménagements réalisés dans le cadre de projet immobilier « Ecolines » et correspondants aux lots D et E figurant sur le plan joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2241-1,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le plan des emprises à céder à la Commune, correspondants aux lots D et E, annexé à la présente délibération,

CONSIDÉRANT le projet immobilier « Ecolines » réalisé au quartier des Passons par CDC Habitat et EIFFAGE Immobilier, regroupés au sein de la SAS « Aubagne les Passons »,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commune d'acquérir à l'euro symbolique les aménagements réalisés, tels que convenus au moment de la mise au point du projet et correspondants au cheminement piéton central reliant la résidence La Clé des Champs à l'allée de Lamagnon, du terrain de pétanque et de l'aire de jeux attenants, ainsi qu'au trottoir et aux places de stationnement aménagés le long de la voie publique,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER l'acquisition à l'euro symbolique auprès de la SAS « Aubagne les Passons » des aménagements réalisés, tels que convenus au moment de la mise au point du projet et correspondants au cheminement piéton central reliant la résidence La Clé des Champs à l'allée de Lamagnon, du terrain de pétanque et de l'aire de jeux attenants, ainsi qu'au trottoir et aux places de stationnement aménagés le long de la voie publique ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tous les documents annexes, en l'étude de Maître Mathieu DURAND, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée "EXCEN Marseille", dont le siège est à Marseille 6^{ème}, 65 avenue Jules Cantini, Tour Méditerranée.

ADOpte A L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 22/06/2026

Reçu en préfecture le 22/06/2026

Publié le 22/06/2026

ID : 013-211300058-20260619-53_170626-DE

webdelib

Délibération n°53_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)

POUR EXTRAIT CONFORME